

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MÂYOTTE**

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du vendredi 22 novembre 2024

Membres en exercice : 26
 Présents : 18
 Procuration(s) : 6
 Absent(s) : 2
 Nombres de votants : 23
 Votes pour : 23
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0
 Date de la convocation : jeudi 31 octobre 2024

DELIBERATION N°DL_CP2024_0258

**Relative à la validation de la désignation du remplaçant de la personnalité qualifiée démissionnaire
du conseil d'administration de l'Office Culturel Départemental (OCD)**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :

Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Rosette VITTA donne pouvoir à Madame Bibi CHANFI

Conseillers départementaux absents :

Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :

Madame Farianti MDALLAH

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°DL_2021_00197 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
- Vu la délibération N°DL-AP2021-0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations du Conseil Départemental données à sa commission permanente ;
- Vu la délibération n° 2017.00057 du 24 avril 2017 portant modification de la délibération n° 2017.00015 relative à la création de l'Office Culturel Départemental ;
- Vu la délibération n°DL_AP2024_0019 du mardi 09/04/2024 relatif au BP primitif 2024 du Conseil Départemental de Mayotte ;

Considérant le rapport n°2024-02378 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission culture, jeunesse et sports du 6 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DÉCIDE

Article 1 : de désigner en tant que personnalité qualifiée, membre du Conseil d'Administration de l'Office Culturel, **Madame AHAMADI Raïssa** en remplacement de Monsieur SAINDOU ELMADJID ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les actes liés à ce remplacement du membre du CA de l'OCD ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au Représentant de L'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI